



Ports industriels

La démarche vise une meilleure intégration urbaine, architecturale et paysagère des installations, la maîtrise des impacts environnementaux et l'information régulière des publics concernés. Elle est basée sur l'évaluation périodique, objective et indépendante de l'état des installations portuaires et industrielles, réalisée par un organisme indépendant spécialisé.



- Ports de Paris -
Publié le 3 Mai 2019

Tour d'horizon des engagements de chaque catégorie de partenaire :

Les engagements collectifs

- Intégration urbaine, architecturale et paysagère
- Propreté et entretien
- Conformité réglementaire
- Prévention et traitement des pollutions et des nuisances
- Management de l'environnement et de la qualité
- Communication et concertation

Les engagements des organisations professionnelles

URL of the page: <https://www.cap.haropaports.com/fr/paris/ports-industriels-1>

□

- Poursuivre les actions visant à mieux faire connaître la contribution des ports et des installations industrielles utilisatrices de la voie d'eau au service du développement économique de la région Ile-de-France et de la limitation de la congestion des transports routiers
- Inciter leurs adhérents implantés sur les zones portuaires à signer la Charte
- Participer à la gestion et à l'animation de la Charte
- Participer au financement des actions de communication

Les engagements des entreprises signataires

- Appliquer la démarche de progrès approuvée par le comité de pilotage
- Financer un audit annuel de leurs installations
- Assurer aux auditeurs l'accès à la totalité des installations et des informations nécessaires
- Mettre en œuvre à l'issue de l'audit annuel un plan d'actions

Les engagements des propriétaires du domaine portuaire

- Poursuivre les actions visant à mieux faire connaître la contribution des ports et des installations industrielles utilisatrices de la voie d'eau au service du développement économique de la région Ile-de-France et de la limitation de la congestion des transports routiers
- Inciter les entreprises non adhérentes à signer la Charte et à adopter une démarche de progrès
- Imposer la Charte aux nouvelles entreprises concernées par son champ d'application
- Adopter la démarche d'audit approuvée par le comité de pilotage de la Charte
- Assurer aux auditeurs l'accès à la totalité des installations et des informations nécessaires
- Participer à la gestion et à l'animation de la Charte
- Participer au financement des actions de communication



INTÉGRATION URBAINE,
ARCHITECTURALE



PROPRETÉ
ET ENTRETIEN



CONFORMITÉ
RÉGLEMENTAIRE



PRÉVENTION ET TRAITEMENT
DES POLLUTIONS



MANAGEMENT DE
L'ENVIRONNEMENT



COMMUNICATION
ET CONCERTATION



Retrouvez la Charte en téléchargement ci-dessous



RÉALISATION

STRATIS